



**Délibération du conseil municipal
Séance du 6 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le six septembre à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-neuf août deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Patrick MÉANT, Véronique DOCK, Patrick BOUVIER, Catherine BANCEL-FRANGIONE, François FERRETTI, Éliane MARTINS, Jean-Michel HALET, Yolande AFFRE, Michel TROSSELY, Noémie BIMOS, Pierre BOUVIER, Vincent MAILLET, Valérie VILLARD, Jean-Pierre BURGHARDT, Laurent ROGNARD, Claudine CHALLAND, Stéphane PONTHEU.

Absents avec pouvoir : Marie-Claire LIORÉ, conseillère municipale, pouvoir donné à Yolande AFFRE, Bérengère MULLER, conseillère municipale, pouvoir donné à Patrick MÉANT, Jessie MÉAN, conseillère municipale, pouvoir donné à Pierre BOUVIER, Sébastien BUSSY, conseiller municipal, pouvoir donné à Stéphane PONTHEU.

Absents sans pouvoir : François GERENTET, Corinne VILLARDIER.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Noémie BIMOS a été nommée secrétaire de séance.

2022-09-03 Subvention à l'association Béba Artcom.

Monsieur François FERRETTI, maire-adjoint, informe les membres du conseil municipal que l'association Béba Artcom a déposé une demande de subvention.

Cette association est affiliée à l'association COPEP'S (fédération des unions commerciales de Béligneux-Balan-Dagneux et Montluel).

Son objectif est de faciliter le dynamisme commercial et de garantir une bonne cohésion entre les différents commerçants et artisans adhérents du secteur toutes professions confondues.

Ses actions sont les suivantes :

- Communication auprès des habitants quant aux activités des commerçants adhérents,
- Mise en avant des commerçants et artisans adhérents sur le site internet de Béba Artcom et sur celui de COPEP'S,
- Achats d'encarts publicitaires sur les journaux locaux.

L'association a fait une demande de subvention de fonctionnement pour un montant de 500 euros.

Au vu de l'ensemble des documents joints à la demande de subvention, Monsieur François FERRETTI propose de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 euros à cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 500 € à l'association Béba Artcom,

CHARGE Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision.

Le 6 septembre 2022

Patrick MÉANT,
Maire de Balan

